<b>Date limi</b>	te: 1er j	juin 2	015
------------------	-----------	--------	-----

Renouvellement de franchise <u>ou</u> No	ouvelle franchise
Nom du joueur propriétaire de la franchise :	
Téléphone 1 :	
Téléphone 2 :	
Adresse courriel (obligatoire) :	
Mode de paiement :	
Signature du comité :	

## FRANCHISE D'ÉQUIPE

- Les franchises sont autorisées et gérées par le comité du circuit Inter-Salons.
- Chaque équipe doit obtenir une franchise au coût de 100\$ au plus tard le 1er juin pour pouvoir évoluer dans le circuit Inter-Salons la saison suivante.
- La franchise appartient au joueur dont le nom figure sur le contrat.
- Chaque propriétaire de franchise doit fournir son numéro de téléphone et/ou une adresse de courriel. S'il n'a pas d'adresse courriel, il peut fournir les coordonnées d'un joueur de son équipe.
- En plus du coût de la franchise, chaque équipe doit transmettre le paiement de chacun des joueurs (300\$) avant le début du premier programme. Si un joueur veut étaler son paiement, il doit donner 150\$ avant le début du premier programme et 150\$ en argent au plus tard le 30 septembre.
- Les paiements sont non-remboursables et renouvelables chaque saison

## FORMATION DES ÉQUIPES

- Une équipe est composée d'un maximum de 6 joueurs; 5 joueurs réguliers et 1 joueur remplaçant.
- La moyenne totale de l'équipe est basée sur le total des 5 moyennes individuelles des 5 joueurs réguliers de l'équipe, excluant le joueur remplaçant.
- Le maximum autorisé est une moyenne combinée totalisant 1000 et le minimum est de 900.
- Aucune équipe ne peut aligner un joueur régulier ayant une moyenne inférieure à 160.
- Chaque joueur doit signer un contrat le liant ainsi à son équipe pour la saison entière et le contrat dûment complété et signé doit être transmis et accepté par le comité avant que le joueur ne puisse évoluer une seule partie. Lors de la signature des contrats de chacun des joueurs de son équipe, le capitaine doit s'assurer qu'y figurent également toutes les coordonnées demandées.
- Les contrats des joueurs sont disponibles sur le site <u>Québecquilles.com</u>, dans la page de *Inter-Salons*, sous l'onglet *divers*.
- Toutes les équipes sont dans l'obligation d'avoir un chandail (polo) identique avec l'inscription Inter-Salons sur la manche gauche et ce avant le 30 septembre. Les commanditaires sont aussi admis sur le chandail.
- En vue de la saison 2015-2016, la moyenne des joueurs sera basée sur celle de la saison 2014-2015. Pour les joueurs n'ayant pas joué dans l'Inter-Salons ou le CPQD, la moyenne sera déterminée par le comité.

Pour faire évaluer la moyenne d'un joueur ou pour toute question relative aux franchises ou à la formation des équipes, communiquer avec Erik Langevin à <a href="mailto:langevin.erik@cscapitale.qc.ca">langevin.erik@cscapitale.qc.ca</a>